

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 30 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle Multiculturelle de Grâce, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLOAS Mireille ; LE SAULNIER Brigitte ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; BUHE Thierry ; COCGUEN Marie-Jo ; ECHEVEST Yannick ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent.

Administrateurs absents :

BUTEL Pierre-Yves ; CRESSON-BRASSART Christèle ; RADENNEN-PAGEOT Annick.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur LE BLEVENNEC Gilbert ayant donné pouvoir à Monsieur THOMAS Joseph.

En exercice : 25
Présents : 14
Absents : 11
Représentés : 01

Date d'envoi des convocations : mardi 21 septembre 2021.

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, Mme Guillou ouvre la séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite revenir sur la délibération approuvant le remboursement des frais de déplacement des administrateurs. Interrogée, la Préfecture indique que cette décision s'applique à compter du 27 mai 2021 (principe de non rétroactivité des actes administratifs).

Le Conseil d'Administration souhaite des précisions sur le possible cumul des frais de déplacements remboursés et des indemnités versées aux élus ayant des mandats communaux ou intercommunaux. Dont acte.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2021.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021.

2. CIAS

- **Rapport d'activité 2020.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir pris connaissance, se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2020 du CIAS.

A propos de la gestion de l'accueil des gens du voyage, les administrateurs souhaitent des précisions sur le coût du marché.

La Vice-présidente indique que cette question (renouvellement du marché, mise en conformité du schéma) est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance programmée le 17/11/2021.

- **Lignes Directrices de Gestion.**

La Vice-présidente rappelle que l'une des innovations de la loi de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.

Au titre de la mandature, il est envisagé de travailler sur 3 axes

- Mieux accompagner les résidents, notamment ceux atteints de troubles cognitifs.
- Améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques.
- Remplacer le matériel obsolète.

Avec la construction du nouvel établissement, le CIAS entend améliorer sensiblement la qualité de l'accueil et de l'hébergement des résidents.

Le nouvel équipement et le renouvellement du matériel offriront de meilleures conditions de travail au le personnel.

Suite aux propositions formulées par un groupe de travail composé d'administrateurs du CIAS, des organisations syndicales, de représentants du personnel et des Directions, le Comité Technique programmé le 16/09/2021 s'est prononcé favorablement sur le document présenté en séance.

Le Conseil d'Administration prend acte de l'avis favorable du Comité Technique.

- **Politique santé : point sur l'activité du centre de Santé.**

L'activité du Centre de Santé se caractérise de la manière suivante :

- Une équipe constituée de 5 médecins soit l'équivalent de 3.1 ETP à laquelle il faut ajouter 1 pédiatre (sur un temps partagé sur le GHT). Un praticien a quitté le CDS pour des raisons personnelles. Un nouveau recrutement est prévu 01/11/2021.
- Une augmentation du nombre de patients ayant choisi le Centre de Santé comme « médecin traitant » : 1980 à la date du 1^{er} septembre 2021.
- Un rythme de consultation en progression : 2.85 consultations/heure (le point d'équilibre se situe à environ 3 consultations par heure).
- Par convention, l'Agglomération s'est engagée, d'une part à asseoir le modèle économique du Centre de Santé, et d'autre part à combler et limiter les déficits d'exploitation :
 - 2019 (année de création) : 37 377€
 - 2020 : 118 246, 96 € (impact important de la crise sanitaire)
 - 2021 : 75 000 € (prévision).

En ce qui concerne le déploiement de la télémédecine, le CH de Guingamp propose un développement de la télémédecine en deux temps :

Une première phase « en suite de consultation » pour un suivi des patients connus du Centre de Santé (2eme semestre 2021).

Début 2022, des consultations médicales intégrant la présence, auprès du patient, d'infirmiers formés, pour assister le médecin au cours de la téléconsultation.

Enfin, le déploiement d'antennes est conditionné au recrutement de nouveaux médecins.

- **Développement social : point sur les demandes de subvention en cours.**

Après avoir pris connaissance des précisions demandées aux associations concernées, le Conseil d'Administration décide :

- D'attribuer une subvention ponctuelle, en complément du soutien accordé par la Ville de Paimpol et de l'aide accordée par l'ARS au titre des GEM, pour une aide au démarrage d'un montant de 1000 euros au profit de l'association « le Phare ».
- De surseoir à la demande de Beauvallon faute d'éléments complémentaires.

- **CISPDR : Convention d'objectifs et de moyens : Maison Argoat.**

Le diagnostic pour aboutir à la signature d'un nouveau CISPDR a permis de mettre en lumière les problématiques du territoire notamment sur le volet des violences intrafamiliales.

Pour asseoir le travail du service « Avec Elles », parmi les dispositifs opérationnels, il est proposé, entre autres, de pérenniser le financement du poste de l'assistante sociale en charge de l'accueil des victimes au sein de la Maison de l'Argoat.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans (2022-2024) engageant le CIAS sur un financement constant (16 000 euros / an).

- **CIAS : Convention Centre de Gestion pour un accompagnement sur le cadre RH.**

Pour se conformer aux exigences réglementaires sur le temps de travail, le CIAS a sollicité l'appui du service Etudes et Organisation du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour accompagner le pilotage et la conduite des travaux.

Pour ce faire, le CDG22 propose une convention.

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

3. EHPAD :

- ✓ **Période de Préparation au Reclassement – Maintien du Régime Indemnitare.**

Après en avoir échangé, le Conseil d'Administration ne souhaite pas se prononcer définitivement sur les modalités de versement ou non du régime indemnitaire, pendant une Période de Préparation au Reclassement, au profit des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Ce point, en fonction des précisions apportées par les services du CIAS, fera l'objet d'une nouvelle inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Dont acte.

✓ Construction du nouvel EHPAD : Point d'étape.

Les administrateurs présents prennent note des informations suivantes :

Le coût de démolition (environ 1 100 000 €) est conforme aux prévisions de Côtes d'Armor Habitat. Le CIAS a déposé une nouvelle demande de financement d'un montant d'un million auprès de la CNSA.

Les groupements retenus par le jury pour la 2nde phase sont les suivants :

- SCOBAT
- EIFFAGE
- CARDINAL EDIFICE
- SRB Constructions
- SOGEA BRETAGNE BTP

Le 2^{eme} jury de sélection pour désigner le candidat est prévu au printemps 2022. Suite à cette dernière sélection, le temps des études et des travaux est estimé à 24 mois pour une livraison du bâtiment neuf courant 2025.

Pour conclure ce point, le Conseil d'Administration examine les divers schémas fonctionnels, fruit du travail du centre de Gestion.

Les ergonomes ont identifié 12 pôles aux fonctionnalités spécifiques :

Pôle administration / Pôle soins / Pôle espaces communs agents / Pôle lingerie / Pôle entretien / Pôle maintenance / Pôle restauration / Pôle animation / Pôle espaces communs résidents / Pôle appartements résidents / Pôle appartements résidents Alzheimer / Pôle locaux techniques.

Auxquels il faut ajouter un Pôle « extérieurs » (paysagers et logistiques) partie intégrante du projet nécessitant un traitement spécifique et ce afin de donner une cohérence d'ensemble des lieux de vie intérieurs et extérieurs (lieu d'animation, de promenades et de visites ouvert aux habitants de Pontrieux).

L'agencement des locaux (espaces de restauration, pôles Alzheimer) entrainera une réorganisation complète des méthodes de travail qu'il conviendra d'anticiper.

Le tableau des surfaces a été établi en fonction des besoins exprimés par les différentes équipes soit 4146 M² de surface utile sur une parcelle totale de 10 060 m².

Les surfaces sont en cours de finalisation. Elles pourraient être ajustées à la marge dans le programme définitif.

4. Questions diverses

La Vice-présidente souhaite alerter les administrateurs sur la situation du centre Hospitalier de Guingamp.

La décision de construire un nouvel établissement semble acquise. La consultation réalisée par M. Rossetti expert en santé publique mandaté par l'ARS, doit se conclure par un rapport. La possibilité de suppression du plateau technique et par ricochet de la maternité pourrait être préjudiciable pour la prise en charge et le suivi des habitants du territoire.

Les forces vives (élus, associations, citoyens, professionnels) sont mobilisées pour conserver ces services indispensables à la survie et à l'attractivité du territoire.